



Assemblée générale

Distr. générale
19 juin 2024

Soixante-dix-huitième session
Point 18 de l'ordre du jour
Développement durable

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 juin 2024

[sans renvoi à une grande commission (A/78/L.70)]

78/287. 2025, Année internationale des sciences et technologies quantiques

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 53/199 du 15 décembre 1998 et 61/185 du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années internationales et les anniversaires,

Soulignant que le renforcement à l'échelon mondial de la coopération, de la sensibilisation et de l'éducation dans les domaines des sciences et technologies quantiques pourrait contribuer à relever les défis pour parvenir au développement durable et atteindre les objectifs de développement durable et améliorer la qualité de la vie dans les pays du monde entier,

Rappelant qu'il importe de mobiliser et d'accroître les moyens, notamment financiers, de faire avancer la science, la technologie et l'innovation, notamment dans les domaines des sciences et technologies quantiques, en particulier dans les pays en développement, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable,

Soulignant que les sciences et technologies quantiques sont essentielles au progrès économique et que leurs applications possibles pourraient pourvoir aux besoins de base, tels que l'alimentation, la santé, des villes et communautés durables, les communications, l'eau propre et l'énergie, et soutenir l'action climatique,

Sachant la nécessité de relever collectivement les défis posés par les sciences et technologies quantiques,

Consciente que l'année 2025 coïncide avec le centième anniversaire du développement des méthodes de la mécanique quantique qui ont abouti à son importance dans les sciences et la technologie d'aujourd'hui,

Soulignant que la célébration des découvertes scientifiques est l'occasion de promouvoir l'éducation et la recherche dans les domaines des sciences, de la



technologie, de l'ingénierie et des mathématiques pour tous, y compris les jeunes, les filles et les femmes, en particulier dans les pays en développement, dans les technologies naissantes, et d'encourager leur plus grande participation dans le domaine des sciences, y compris les perspectives de carrière, et saluant les réalisations des femmes dans le domaine des sciences,

Soulignant également que la Décennie internationale des sciences au service du développement durable (2024-2033) a pour objectif l'avancée des sciences fondamentales et considérant que les sciences quantiques permettent mieux que tout autre science de comprendre le comportement de la matière et de l'énergie aux niveaux atomique et subatomique,

Prenant note de la recommandation formulée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa quarante-deuxième session, tendant à ce qu'elle proclame 2025 Année internationale des sciences et technologies quantiques¹,

1. *Décide* de proclamer l'année 2025 Année internationale des sciences et technologies quantiques ;

2. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à jouer le rôle de chef de file et d'organe de liaison pour l'Année internationale des sciences et technologies quantiques, et invite tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les membres des institutions spécialisées, les observateurs auprès d'elle ainsi que les entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, le monde universitaire, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes à célébrer en 2025 l'Année internationale des sciences et technologies quantiques ;

3. *Recommande* que l'Année internationale des sciences et technologies quantiques soit célébrée par des activités à tous les niveaux visant à sensibiliser davantage le public à l'importance des sciences et applications quantiques, à renforcer la coopération scientifique internationale, multilatérale et interdisciplinaire entre les instituts de recherche, les chercheurs et les innovateurs dans les domaines des sciences et technologies quantiques et à mettre les sciences et technologies quantiques au service du développement durable ;

4. *Se félicite* des initiatives visant à mettre les sciences et technologies quantiques au service du développement durable ;

5. *Souligne* que toutes les activités qui pourraient découler de l'application de la présente résolution devraient être financées au moyen de contributions volontaires ;

6. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres, des entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes, y compris les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, afin que la célébration de l'Année internationale des sciences et technologies quantiques soit encouragée.

88^e séance plénière
7 juin 2024

¹ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, quarante-deuxième session, Paris, 7-22 novembre 2023*, vol. 1, Résolutions, résolution 23.